

**Loi abrogeant la loi modifiant la loi  
instituant la Caisse de prévoyance  
de l'Etat de Genève (LCPEG) émanant  
de l'initiative populaire « Sauvegarder  
les rentes en créant du logement »  
(IN 168) (12604)**

*du 21 novembre 2019*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Abrogation**

La loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) émanant de l'initiative populaire « Sauvegarder les rentes en créant du logement » (IN 168), du 24 janvier 2019, est abrogée.

**Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.